

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AA 106 f)
SITUÉE DANS LA ZI N°3 SUR LA COMMUNE
DE L'ISLE D'ESPAGNAC

N° 2024 - D - 037

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la délibération n°004.B du 10 janvier 2023 relative à la cession du bâtiment de l'ancienne crèche des Poussins,

Considérant que lors du rendez-vous de signature du compromis de vente de l'ancienne crèche à Crouti'Charente, une irrégularité foncière a été découverte. Il a été convenu de signer le compromis et de faire intervenir un géomètre pour confirmer, ou infirmer, le problème décelé,

Considérant que l'intervention du géomètre a mis en avant une surface réelle de la parcelle AA122 différente de la surface cédée et a constaté que les clôtures ne suivent pas les limites parcellaires,

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'acquisition de la parcelle cadastrée AA 106 f) d'une superficie de 472 m² (fond du terrain) à la SCI Marisy, inscrite au RCS d'Angoulême sous le numéro SIRET est 487 667 248 00016 et dont le siège social se situe 6 Gandrieux 16500 Manot.

Article 2 - Le coût de l'acquisition s'élève à la somme de 1 317 €. Les frais d'acte sont à la charge de GrandAngoulême.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 7 MARS 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Reçu en Préfecture
Le : - 7 MARS 2024
Affiché ou notifié
Le : - 7 MARS 2024